

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **AVIS D'IMPÔT 2019**

TAXES FONCIÈRES votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

7 BATIMENT A 117 AV DE CHOISY 75013 PARIS

Numéro de propriétaire : Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 55 748 356 390
19 75 6519333 93

Numéro de propriétaire : 113 T06263 Y

Débiteur(s) légal(aux) :

75024

Numéro de rôle :221Date d'établissement :08/08/2019Date de mise en recouvrement :31/08/2019

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019 812,00 €

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

🖘 Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer

vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

□ Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone :

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034\* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

🖙 Sur place 🗓

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

· Sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PARIS 13E MAISON BLANCHE

101 RUE DE TOLBIAC - 75630 PARIS CEDEX 13

Tél: 01 80 98 50 99

• Sur le montant de votre impôt : CENTRE DES IMPOTS FONCIER PARIS 2 - SECTEUR FONCIER PARIS 5EME ET 13EME

6 RUE PAGANINI - 75972 PARIS CEDEX 20

Tél: 01 70 23 49 40

\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département: 75 VILLE DE PARIS

Commune: 113 PARIS 13

TF 2019		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018	13,50	%	%	%	%	0,647 %	6,21 %	%	
	Taux 2019	13,50	%	%	%	%	0,632 %	6,21 %	0,00717 %	
	Adresse	117 AV DE CHOISY								
	Base ①	3817					3817	3817	3817	
S	Cotisation	515					24	237	0	776
Propriétés bâties	Cotisation lissée ②	0.0						20,		7.0
	Adresse									
	Base ①									
P 5	Cotisation									
	Cotisation lissée @			-						
	Cotisations 2018	505					24	232		
	Cotisations 2019	515					24	237		776
	Variation	+1,98	%	%	%	%	0 %	+2,16 %	%	
_		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
bâties	Taux 2018		%	%	%	%	%	%		
	Taux 2019		%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles									
non	Bases terres agricoles									
tés	Cotisations 2018									
Propriétés	Cotisations 2019									
	Variation		%	%	%	%	%	%	%	
ᇫ	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
ase	se État							Droit proportion	inel:	
ase Collectivité						Droit fixe :				
Depuis 2019, la Ville de Paris se substitue à la commune et au département de Paris. Les							Frais de gestion de la fiscalité directe locale			36
aux 2018 ainsi que les cotisations 2018 de la commune et du département sont donc fusionnés dans la colonne «Commune» pour permettre la comparaison avec le taux 2019 et la							Dégrèvement Habitation principale			
cotisation 2019. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 7 €							_			
et la taxe additionnelle spéciale annuelle IIe-de-France pour 8 €.							Dégrèvement JA			
Le versement net de la Ville de Paris au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 197 918 564 €.							Dégrèvement JA Collectivité			
							Montant de	812		
							II.			